

Abonnement 40 F

Le numéro 8 F

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOUT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIQUES DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES RÉGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc.

Siège social et Secrétariat général : 33, rue Bossuet, 69006 Lyon

TRESORERIE :

T A R I F 1 9 7 6

Abonnement France	45 F
Membre scolaire	22 F
Abonnement Etranger	50 F
Changement d'adresse, inscription ou réintégration en sus	7 F

N.B. — Les virements à notre C.C.P. LYON 101-98 ou les chèques bancaires, doivent être rédigés au nom de la SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

SOMMAIRE

BECKER G. — Quelques intoxications fongiques inattendues vraisemblablement dues à un désherbant	342
BURNICHON H. — Observations de naissances de <i>Boa constrictor</i> en captivité (<i>Constrictor constrictor</i> Linné, 1758)	343
PLANTE J. — Trois sous-espèces nouvelles de <i>Polymixis</i> Hübner d'Afrique du Nord (Lep. Noctuidae Cuculiinae)	347
RAYNAUD P. — Synopsis morphologique des larves de <i>Carabus</i> Lin. (Coléoptères Carabidae) connues à ce jour	349
TSACAS L. et DAVID J. — Les <i>Drosophilidae</i> (Diptera) de la Réunion et de l'île Maurice. II. Trois nouvelles espèces des genres <i>Drosophila</i> et <i>Zaprionus</i>	373
CHERMETTE A. — Un ingénieur des mines au XVIII ^e siècle: Johann Gottfried Schreiber (1746-1827)	XXXIII
CIANFARANI S. — Les Orchidées	XLII
JONARD H. — Excursion du Groupe de Roanne en Camargue — Pentecôte 1975 ..	XLV

lui succéderont prétexte à présentations d'autres habitants des eaux dormantes, d'autres spectacles, d'autres luttes.

Les eaux constituent un milieu naturel d'une richesse incomparable où le naturaliste ou plutôt tous ceux qui s'intéressent quelque peu à la vie aimeront flaner et observer les animaux et les plantes. Pour beaucoup, au contraire, les eaux dormantes, les marais, les étangs et lacs naturels sont un obstacle au développement économique. Il faut donc les faire disparaître en les asséchant. Un dernier chapitre consacré à la protection des lieux humides vient à point. Il rappelle la destruction du marais des Echets bien connu des entomologistes et des botanistes lyonnais. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. De très belles photographies dues à S. BOUTINOT et à J.-P. VANDEN ECKHOUDT, le directeur de cette collection, rendent plus attrayante la lecture de ce livre. Un reproche pourtant mérite de lui être adressé. La bibliographie sommaire à la fin de l'ouvrage n'indique pas les éditeurs des ouvrages cités.

J. V.

PARTIE SCIENTIFIQUE

QUELQUES INTOXICATIONS FONGIQUES INATTENDUES VRAISEMBLABLEMENT DUES A UN DESHERBANT

par G. BECKER.

Au cours des automnes des années 1974 et 1975, les médecins de la région de Montbéliard ont eu à soigner des intoxications provoquées par une espèce normalement au-dessus de tout soupçon. Il s'agit du vulgaire champignon de couche (*Psalliota bispora*) qui abonde parfois dans les champs de maïs, où cette espèce trouve sans doute, grâce au fumier enterré, des conditions favorables d'ombrage et d'humidité constante dues à ces graminées géantes. Comme l'espèce soigneusement déterminée ne pouvait faire de doute, il fallait trouver une explication.

Mais d'abord, voici comment se présentent les symptômes. Deux ou trois heures après l'ingestion, les malades se trouvent victimes de vomissements violents, en même temps que de coliques très douloureuses et d'une diarrhée incoercible. Sur une vingtaine de cas observés, ces symptômes ont été assez dramatiques pour que les médecins concernés aient jugé prudent d'envoyer ces malades à l'hôpital à toutes fins utiles. Les malaises durent de 24 à 36 heures et ne laissent aucune trace, sinon une grande fatigue.

Il apparaît que tous les champignons incriminés avaient été récoltés dans des champs désherbés avec un produit de la famille de la thiazine. Ce produit est d'une activité extrême, et seul le maïs est insensible à ses effets. Toutes les autres plantes et même des céréales semées l'année suivante, y sont sensibles et disparaissent. Il est considéré comme toxique pour l'homme et ne doit être épandu, dilué dans de l'eau, qu'avec les précautions d'usage.

En tous cas, il est sans effet sur la végétation fongique, et il est possible et plus que probable que les champignons qui poussent entre les rangées d'épis peuvent accumuler dans certains cas une dose dangereuse de ce désherbant. Il faut bien dire « dans certains cas », car ces intoxications ne sont pas de règle, et il arrive que les champignons récoltés dans ces champs soient absolument inoffensifs. Il faudrait donc pouvoir déterminer si leur toxicité dépend de la concentration du produit dans le sol ou si, par exemple, épandu avant

un temps sec, il n'a pas pu être dilué à dose plus faible par la pluie. Comme il s'agit d'une espèce éminemment cultivable, les expériences ne seraient pas difficiles à mener à bien.

Et voici une preuve supplémentaire de la responsabilité de ce produit. Des amis à moi récoltaient depuis toujours dans une sapinière *Clitocybe inversa*. Or cette sapinière se trouve en contrebas d'un champ qui fut l'an dernier semé en maïs et désherbé chimiquement. Aussitôt après ce désherbage, un orage violent avait fait ruisseler la pluie du champ dans la sapinière et les *Clitocybes* récoltés en octobre eurent les mêmes effets gastro-intestinaux que ceux des champignons de couche récoltés dans les champs.

Bien qu'il s'agisse là d'intoxication sans grande gravité quoique douloureuses, il vaut la peine d'y prendre garde, et on peut se demander à ce sujet si tous les produits chimiques utilisés dans des desseins analogues, ne sont pas capables de pénétrer dans les végétaux protégés et, par ruissellement, dans l'eau des sources. La lutte contre la pollution étant à la mode, il est nécessaire de signaler celle-ci, en même temps que les dangers qu'elle pourrait comporter à court et à long terme.

Précisons que l'épandage avait eu lieu à fin mai et la poussée des *Psalliotes* ou des *Clitocybes* trois à cinq mois plus tard. Il ne pouvait donc s'agir d'un contact direct entre le désherbant et les champignons déjà émergés, mais bien d'une absorption par le tissu de ces derniers lors de son élaboration.

OBSERVATIONS DE NAISSANCES DE BOA CONSTRICTEUR EN CAPTIVITE — CONSTRICTOR CONSTRICTOR (Linné, 1758)

par Hubert BURNICHON.

1. Introduction (Rédigée par M. Noël CHAPON).

Le Boa constricteur — *Constrictor constrictor* (Linné, 1758) syn. *Boa constrictor* Linné 1758 — est un animal largement répandu du Nord de l'Argentine jusqu'au Mexique. On le trouve également dans certaines îles comme l'archipel des Antilles qu'il aurait dû atteindre en se laissant dériver sur des morceaux de bois flottants selon l'hypothèse la plus généralement admise. On compte de nombreuses sous-espèces qui se différencient beaucoup (*C. c. occidentalis*) ou peu (*C. c. imperator*). La distinction de ces sous-espèces se fonde sur la coloration ainsi que le nombre des ocelles, la queue étant toujours plus colorée.

C'est un animal relativement petit par rapport à l'Anaconda et aux grands Pythones africains et asiatiques : il dépasse rarement 4 mètres et des animaux de cette taille sont rares dans la nature. La queue chez le mâle est plus longue et permet ainsi l'enroulement autour de la femelle pendant l'accouplement. Les ergots ou éperons anaux (vestiges des membres postérieurs) sont plus longs chez le mâle et jouent semble-t-il, un rôle excitant durant la copulation. C'est un serpent peu arboricole, s'enroulant rarement aux branches des arbres et vivant surtout sous ou sur les basses branches. Il chasse à l'affût, ses proies sont des petits mammifères et parfois des oiseaux. Il nage très bien et se baigne fréquemment.

Trop souvent importé et livré à des personnes incompetentes, il dépérit et meurt rapidement : alors que cet animal, entretenu dans de bonnes conditions,